
10 ANS DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Samedi 7 décembre à 10h

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Karine DURQUETY

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesurion.fr

 @lrsypresse

 lrsy.fr/presse

7 DECEMBRE 2024

lrsy.fr    

La Ville de La Roche-sur-Yon accueille des volontaires en Service Civique depuis novembre 2014 au sein de différents services municipaux, de l'agglomération et du CIAS. L'agrément délivré en juillet 2014 par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour 3 ans, a été renouvelé depuis à trois reprises pour se prolonger jusqu'en 2026, permettant ainsi d'intégrer entre 10 à 15 jeunes par année sur des missions d'intérêt général.

La Ville de La Roche-sur-Yon a désormais inscrit ce dispositif dans la collectivité avec la volonté de permettre aux jeunes volontaires de s'inscrire dans un processus citoyen, de renforcer leurs connaissances du monde professionnel et en particulier de celui d'une collectivité territoriale en y étant pleinement immergés. Il s'agit pour la collectivité de les accompagner au quotidien, de leur permettre d'avancer dans l'affirmation de choix qui seront utiles à définir leurs parcours professionnel et personnel.

11 jeunes sont aujourd'hui positionnés dans des services municipaux et du CIAS.

C'est une force, une dynamique riche et nouvelle qui est insufflée dans les services, au sein de projets qui ont pour but de renforcer la cohésion sociale sur le territoire et la proximité avec les yonnais.

La matinée du samedi 7 décembre est l'occasion de revenir avec d'anciens volontaires et les jeunes actuellement en mission sur leur expérience, ce qu'elle leur a apporté, et pour la collectivité, de les remercier de cet engagement pour les yonnais

➤ **Qu'est-ce que le Service civique ?**

Le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

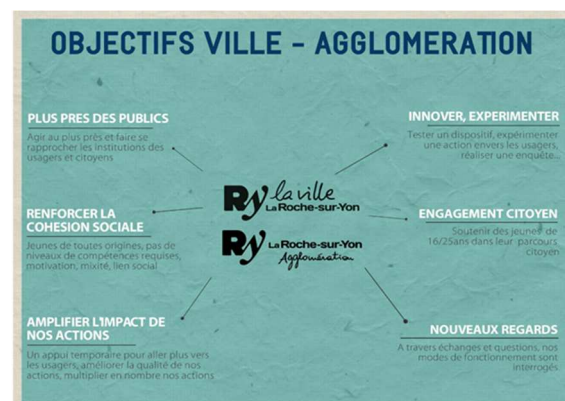
- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois. 8 mois au maximum en Vendée.

- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (l'indemnité de Service civique est cumulable avec l'allocation adulte handicapé)
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

➤ **Un dispositif gagnant - gagnant**

Depuis 2014, **131** volontaires en service civique ont été accueillis dans la collectivité.



👉 11 missions proposées aux jeunes volontaires sur la ville de La Roche-sur-Yon

Les volontaires en Service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Ces missions ont été proposées par des services de la Ville, de l'agglomération et du CIAS et ont fait l'objet d'un travail préparatoire de plusieurs semaines avec les services des Ressources humaines et Jeunesse et vie étudiante, ce dernier étant le service support au pilotage de l'action au sein de la Ville.

A ce jour, 11 jeunes ont intégré leur mission dans 10 services différents après avoir fait part de leur motivation lors d'un entretien.

👉 LES VOLONTAIRES

Eléonore GREFFARD / 18 ans

Direction de la Culture – Médiathèque Benjamin-Rabier

Médiatrice culturelle à l'artothèque

En lien avec l'équipe du pôle Image et son et en particulier avec les médiateurs culturels de l'artothèque (médiathèque Benjamin-Rabier), Eléonore participe à la mise en place d'outils pédagogiques et à faire découvrir largement les services de l'artothèque.

Tuteur : Valéry VERGER

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Mathurin FRÉNOVE / 18 ans

Direction de la Culture – Musée

Médiation et accompagnement des actions culturelles

Au sein du Musée, Mathurin, accompagné de son tuteur, a pour mission de soutenir des actions de médiation et de relations publiques favorisant l'accès à l'offre culturelle du musée (espace Malraux, espace muséal du CYEL, événements, valorisation du fonds artistique...).

Tuteur : Fabrice GUÉDON

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Louise RAZAFINDRAMBOA / 21 ans

Direction de la Culture – Action culturelle

Médiation et accompagnement des actions d'éducation artistiques

Au sein du service de l'Action Culturelle, accompagnée de sa tutrice, Louise mènera des actions de médiation et de relations publiques favorisant l'accès à l'offre culturelle de la Ville, en lien avec de nombreux partenaires et des publics très variés.

Tuteur : Juliette PÉDARD

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Marianne COUPRIE / 22 ans

Direction de la Culture – Action culturelle

Médiatrice et accompagnement des actions culturelles dans le domaine des arts visuels

Au sein du service de l'Action Culturelle, accompagnée de sa tutrice, Marianne mène des actions de médiation et de relations publiques favorisant l'accès à l'offre culturelle de la Ville, en lien avec de nombreux partenaires et des publics très variés dans le domaine des arts visuels (expositions, œuvres dans l'espace public, conception d'outils, accueil...).

Tuteur : Anne CADIOU

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Malvin GUIGNARD / 23 ans

**Direction Sports et jeunesse – Info Jeunes
La Roche-sur-Yon**

Ambassadeur de l'engagement des jeunes

Au sein du service Jeunesse et vie étudiante, Malvin est amené à faire le lien avec les 15/29 ans du territoire yonnais pour les informer sur les dispositifs d'engagement, être le relais et accompagner leurs projets.

Tuteur : Flora GILBERT

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Co-animation et accompagnement des résidents en EHPAD (6 missions dans 5 EHPAD)

Accompagnée par les responsables de l'animation de l'EHPAD, les volontaires auront pour mission de :

- Participer à l'accompagnement quotidien des résidents : aides à la mobilité, aides dans les démarches, échanges/discussions libres, aide à la restauration...
- D'animer ou co-animer des activités de loisirs (culturels, moteurs, sur la mémoire, activités thématiques, fêtes annuelles, soin des animaux...)

Noémie CHAILLOT / 24 ans

CIAS – EHPAD Tapon

Tutrice : Florence FORTIN

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Anaïs PASQUIET / 16 ans

CIAS – EHPAD St André

Tutrice : Aude MAZAGRAN-BABARIT

Du 01/11/2024 au 30/06/2025

Laïla ROY / 16 ans

CIAS – EHPAD Boutelier

Tuteur : Jacky BOURMAUD

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Amélie GUÉRINEAU-HAMELIN / 16 ans

CIAS – EHPAD Boutelier

Tuteur : Jacky BOURMAUD

Du 01/11/2024 au 30/06/2025

Mélia PERCOT / 18 ans

CIAS – EHPAD Durand Robin La Ferrière

Tutrice : Stéphanie VAUGELADE

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Maona CORNIÈRE-GÉLIE / 18 ans

CIAS – EHPAD Durand Robin La Ferrière

Tutrice : Stéphanie VAUGELADE

Du 01/10/2024 au 31/05/2025

Quelques repères

Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. Il a été préparé, à la demande du Président de la République Nicolas Sarkozy, et en concertation avec le monde associatif, par le Haut-Commissaire à la Jeunesse d'alors, Martin Hirsch.

Réintégré au Code du service national, le service civique a pris la suite du service civil volontaire qui avait été mis en place en 2006 et dont le trop faible développement avait conduit à sa refonte pour atteindre des effectifs plus significatifs, afin qu'il ait un réel effet d'entraînement du plus grand nombre dans la citoyenneté.

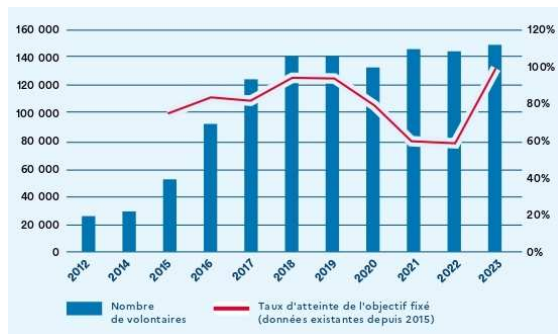
L'Agence du service civique est responsable du pilotage et de la gouvernance du nouveau dispositif. Ce GIP réunit l'État, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et l'association France Volontaires.

Les objectifs du Service civique

L'objectif du Service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils

pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ce n'est pas un contrat de travail. **Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.** Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Quelques chiffres

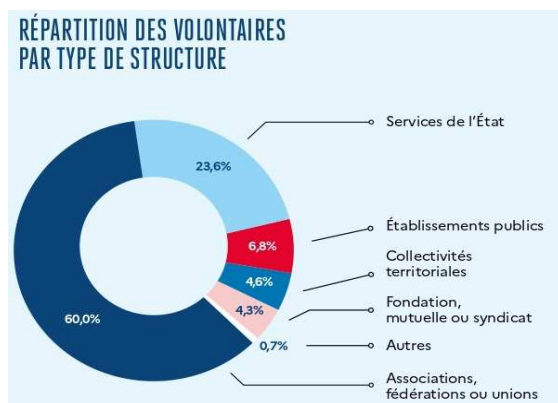


148 500 en 2023
14 à La Roche-sur-Yon

62% de femmes (86% à La Roche-sur-Yon) avec une moyenne d'âge de 21 ans. (20 ans à La Roche-sur-Yon)

Niveau de formation à l'entrée en mission :

- Infra Bac : 22% ; 28% (Lrsy)
- Bac : 43% ; 22% (Lrsy)
- Sup. Bac : 35% ; 50% (Lrsy)



Les obligations pour l'organisme d'accueil

- **Un tuteur pour chaque jeune** : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission.
- Une formation civique et citoyenne doit être proposée au volontaire en Service civique.
- Les organismes d'accueil **accompagnent** les volontaires dans leur réflexion **sur leur projet d'avenir**.
- Les organismes doivent par ailleurs veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis en Service civique.

Rôle du tuteur

C'est le référent principal du volontaire, il est garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet et réajuste les contours de la mission en fonction de l'avancement du volontaire. Il accompagne le jeune dans son parcours d'engagement volontaire, donne un cadre et des repères de fonctionnement. Il est chargé d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.

Modalités d'indemnisation pour le volontaire

Le Service civique ouvre droit à **une indemnité financée par l'État de 496,93€** net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. En plus de ces 496,93€, le volontaire peut percevoir de l'État une bourse mensuelle de 113,13€ net si :

- il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (rSa) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou s'il appartient à un foyer bénéficiaire du rSa;
- il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5 ou 6e échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne concerne donc que les volontaires poursuivant leurs études en même temps que leur mission.

La Ville de son côté verse aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à **113,02 €**